

LOI SUR LA CONTINUITÉ DES ENTREPRISES

DES IMPERFECTIONS QUI FÂCHENT

John Crombez et le parquet de Bruxelles estiment que la loi sur la continuité des entreprises est un vecteur de fraude. Sur le terrain, on s'en défend.

Version moderne du concordat judiciaire, la loi de 2009 sur la continuité des entreprises est loin d'être parfaite. Certains estiment même qu'on serait passé d'un régime beaucoup trop sévère à une mécanique empreinte de laxisme, ouvrant la voie à des dérives et donc à des fraudes. John Crombez, le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude fiscale et sociale (sp. a) est de ceux-là. Idem au parquet de Bruxelles où, courant de la semaine dernière, on a ouvertement dénoncé le fait de ne pas être informé des demandes d'ouverture de procédure introduites au tribunal de commerce ainsi que le fait de ne plus avoir à rendre d'avis au juge.

«Je suis très étonné de ces propos, confie Alain Zenner, avocat (Freshfields Bruckhaus Deringer) car, à chaque audience de faillite ou de réorganisation judiciaire, une chaise est d'office prévue pour le ministère public. Si elle n'est pas occupée, c'est alors qu'il y a un problème d'organisation au niveau du parquet! En tout cas, du côté francophone, je n'ai pas vraiment l'impression qu'il y ait un réel problème à ce niveau.» Propos partagés par Gérard Delvaux (expert-comptable, BDO), autre grand spécialiste de la loi sur la continuité des entreprises. «Je m'inscris en faux par rapport aux allégations selon lesquelles le parquet ne jouerait pas son rôle dans le ca-

dre des procédures en continuité, tonne-t-il. J'en veux pour preuve que si les laboratoires Thyssen ont finalement été sauvés et si 50% de leurs travailleurs ont pu retrouver leur emploi, c'est grâce à l'appui déterminant du parquet dans la procédure de réorganisation judiciaire!»



IMAGE GLOBE

GÉRARD DELVAUX, EXPERT-COMPTABLE (BDO)
«Je m'inscris en faux par rapport aux allégations selon lesquelles le parquet ne jouerait pas son rôle dans le cadre des procédures en continuité.»

Lifting du texte

«Dès le départ, nous avons pointé un certain nombre d'éléments perfectibles dans cette loi, poursuit Gérard Delvaux. En effet, certains recourent malheureusement à cette législation juste pour gagner du temps. En attendant, leur passif à l'égard des tiers ne fait que s'accroître, ce qui pose un problème de distorsion de concurrence. Aussi, sous l'égide d'Ivan Veroustraete (ancien président de la

Cour de cassation) travaillons-nous à une modification de certaines dispositions de la loi. Il faudrait que cette loi soit utilisée avec plus de doigté qu'à l'heure actuelle, notamment en renforçant le rôle des professionnels du chiffre dans le déroulement de la procédure. Toute demande d'ou-

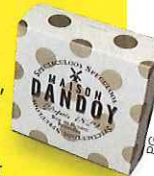
verture de dossier devrait être accompagnée d'un état comptable remontant à moins de trois mois ainsi que d'un business plan qui tient la route. J'en conviens, c'est plus vite dit que fait car se pose bien entendu la question du paiement des honoraires du comptable ou de l'expert-comptable, voire du réviseur, appelé à faire ce genre de travail. A ce niveau, malgré l'insistance de nos milieux, rien n'est prévu en la matière.»

© JEAN-MARC DAMRY

Biscuiterie

Dandoy change de look

La biscuiterie Dandoy poursuit la construction d'une entreprise visant l'internationalisation et l'expansion belge. Elle vient, en effet, d'officialiser sa nouvelle charte graphique, résultat de deux ans de travail avec l'agence Base Design. Un énorme changement pour cette PME de 42 personnes qui a investi 250.000 euros dans cette nouvelle identité. Jusqu'ici, Dandoy gérait elle-même son image et ne centralisait pas correctement cette gestion. Résultat: des emballages aux couleurs différentes, parfois (trop) «artisanales» et des retours de fournisseurs parfois mitigés par rapport au packaging. Mais, pour Serge Laeuffer, patron de Dandoy, c'est aussi l'occasion d'attaquer de manière plus cohérente l'international. Dandoy se vend via des distributeurs en France, en Suisse ou en Allemagne. Et vient d'ouvrir une boutique au Japon. «Cette identité nous permet d'attaquer de manière plus professionnelle certains acteurs de la distribution» admet Serge Laeuffer. D'ailleurs, il négocie deux gros contrats, en Italie et en Angleterre. En Belgique aussi — où Dandoy réalise 90% de son chiffre d'affaires — cette nouvelle image devrait avoir un impact: Belgian Sky Shops, par exemple, aurait déjà dopé ses commandes. Opportun juste avant les fêtes, puisque Dandoy réalise 40% de son chiffre d'affaires annuel sur les trois derniers mois de l'année.



© C.C.